

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 novembre 2019 20h00

Nb de conseillers présents : 5 Quorum : 4 Majorité absolue : 4 *Secrétaire de séance : François DAIRE*

- **Débat sur les orientations du PADD :**

le Conseil a examiné les axes 1 et 2 ; les axes 3 et 4 le seront en janvier 2020 et l'ensemble des remarques sera transmis alors à la 2C2A et figurera sur le registre ouvert à la consultation publique

- **Transfert de la Compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques) à la 2C2A, en lien avec la Fédération départementale de l'énergie des Ardennes FDEA**

Madame Andrey explique que la FDEA se chargera des opérations lourdes d'investissement et que la 2C2A prendra en charge le fonctionnement des bornes ; 8 sont prévues actuellement, dont une au Chesne et une au lac de Bairon

→ adopté à l'unanimité 5 POUR

- **Modification des statuts du SIVOM du Chesne**

Pour un fonctionnement plus efficace, avec obtention facilitée du quorum, le SIVOM propose une modification du nombre de représentants des communes, à savoir un titulaire et 2 suppléants, au lieu de 2 titulaires et d'un suppléant (pour Bairon, 3 titulaires et 3 suppléants)

→ adoptée à l'unanimité 5 POUR

- **Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Madame Andrey propose que le montant de l'adhésion à l'association du PNR d'Argonne qui n'est pas renouvelée (cf compte-rendu du 04/10/19) soit « basculé » vers la Fondation du Patrimoine (55 €) afin de soutenir directement les 2 projets ardennais éligibles, à savoir les thermes romains de Warcq et La Cassine/couvent des Cordeliers

→ adoptée à la majorité 4 POUR 1 ABSTENTION

- **Subvention pour la microcrèche du Chesne**

Madame Manon BOUILLON ayant fait parvenir tous les documents concernant ce projet, plans, financements, statuts de l'association etc, le Conseil décide de soutenir cette opération visant à dynamiser le canton et à maintenir sur place les jeunes actifs ; une subvention de 120 € est proposée pour aider à ce démarrage

→ adoptée à l'unanimité 5 POUR

- **Remise en location du logement du presbytère et fixation du loyer**

Le conseil municipal accepte la candidature spontanée qui s'est présentée (jeune originaire du village) et maintient le loyer au niveau acquitté par le dernier locataire, soit 403 €

→ adoptée à l'unanimité 5 POUR

- **Travaux /Devis**

1- Madame Andrey informe le Conseil que l'élagage de plusieurs arbres situés sur des chemins ruraux (chemin de la Petite côte et impasse des érables) s'élève à 820 € HT, 984 € TTC et va être réalisé en décembre

2- Des devis concernant l'isolation phonique d'un studio du presbytère et le changement de porte extérieure du logement de la mairie atteignent plus de 2700 €. Ils seront ré- abordés en 2020.

- **Renouvellement de l'assurance statutaire des personnels auprès de la CNP**

Cette assurance, obligatoire, des 2 personnels municipaux, est renouvelée auprès de la CNP au taux de 1.65%

→ adopté à l'unanimité 5 POUR

- **Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020**

le Conseil Municipal approuve cette décision qui permet de mandater des dépenses d'investissement avant la fin avril 2020 (dans la limite du ¼ des crédits du précédent budget)

→ adoptée à l'unanimité 5 POUR

- **Convention de déneigement avec A. Charbonnier**

Aucune modification du tarif horaire n'étant envisagée, Madame Andrey renouvelle en l'état la convention avec Monsieur A. Charbonnier (délibération de 2011)

Questions diverses

Fête de Noël : après un Noël 2018 exceptionnel, les modalités et tarifs 2017 sont reconduits (voir invitation)